

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Classic" - CamGestion Active Convictions (FR0007006911)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif de surperformer annuellement l'indicateur de référence composite 30% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis + 30% JP Morgan EMU (calculé coupons réinvestis) + 40% Eonia capitalisé, sur la durée minimale de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs entre les actions et les taux internationaux. Le portefeuille est constitué sans référence à cet indicateur, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** L'objectif du FCP est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs sur les actions et les emprunts d'Etat et privés européens et internationaux ainsi que sur des stratégies diversifiées.

Le portefeuille est composé entre 10% et 100% d'OPCVM. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : l'allocation stratégique, l'allocation tactique, la sélection des OPCVM et la construction du portefeuille.

Le FCP est exposé :

- entre 0% et 60% de l'actif net sur les marchés d'actions françaises et internationales, dont 40% maximum d'actions de pays émergents et 30% maximum en actions de sociétés de moyenne et petite capitalisations. Les investissements sont réalisés principalement via des OPC;

- entre 0% et 100% de l'actif net via des OPC et/ou des titres directs en titres de créance, instruments du marché monétaire, libellés en Euro et/ou en devises, émis par des émetteurs privés et publics, sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La notation minimale des obligations en portefeuille est Baa3 (Moody's) et/ou BBB- (S&P) et/ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. La notation minimale des instruments du marché monétaire en portefeuille est P1 (Moody's) et/ou A1 (S&P) et/ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

L'exposition à la dette privée ou publique des pays émergents ne dépassera pas 25% de l'actif net ;

- entre 0% et 50% de l'actif net dans des devises autres que l'euro.

La somme totale de l'exposition sur les marchés actions et taux émergents ne dépassera pas 40% de l'actif net du FCP.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du FCP pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP est soumis à un risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1, calculée en J+2.

Affectation des revenus : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Risque plus élevé →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	Non acquis à l'OPC :2,95%
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	2,69%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	15% de la surperformance au-delà d'une performance positive de 7% en base annuelle

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

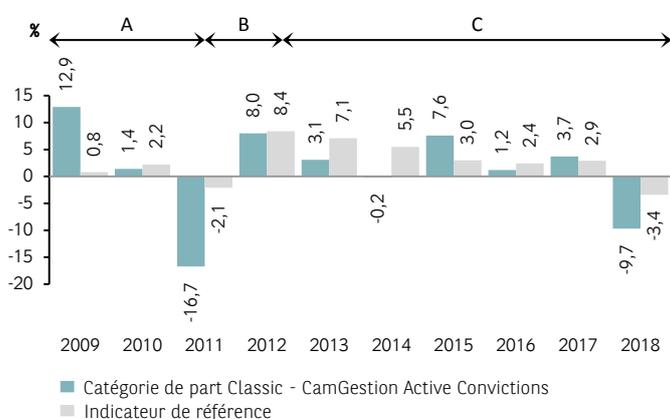
(\*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Il n'y a pas eu de commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent clos en 2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

## Performances passées



A: Du 12 août 2008 au 24 juin 2011, l'indicateur de référence était l'indice des Prix à la Consommation Harmonisé Global (IPCH Indice Global).

B: Du 24 juin 2011 jusqu'au 11 septembre 2012, l'indicateur de référence était l'indice composite suivant : 30% JP Morgan EMU + 40% Eonia capitalisé.

C: Au 11 septembre 2012, l'indice composite est modifié : 30% Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 30 JP Morgan EMU + 40% Eonia capitalisé.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 13 janvier 1997 ;
- La part a été créée le 13 janvier 1997 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 décembre 2019.